

No de résolution
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PACKINGTON**

Réunion régulière du Conseil municipal de la paroisse de Packington, tenue au lieu ordinaire des délibérations, le lundi 5 novembre 2018 à 19 h 30 à laquelle étaient présents:

Madame et messieurs les conseillers suivants : Guillaume Morin, Jean-Noël Moreau, Jules Soucy, Alain Thériault, Linda Levesque et Patrick Michaud formant quorum sous la présidence de M. Émilien Beaulieu, maire

Le secrétaire-trésorier/directeur général assiste également à la réunion.

RS-162-18

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Guillaume Morin
et résolu

d'accepter l'ordre du jour tout en laissant le divers ouvert.

RS-163-18

Adoption du procès-verbal de la dernière réunion

Il est proposé par Patrick Michaud
et résolu

que le procès-verbal de la réunion du 1er octobre 2018 soit accepté tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité

Conciliation bancaire

La conciliation bancaire démontre un solde au 31-10-18 de 290,846.00 \$ au compte courant et de 69,715.06 \$ au fonds de roulement.

Période de questions

Aucune question

RS-164-18

Approbation des comptes

Il est proposé par Jules Soucy
et résolu

d'accepter les comptes ci-dessous décrits :

1.	Petite caisse	Pauline Bossé	60.00	
		Poste Canada	266.80	
		Épicerie 4 Sous	1.85	
		Dep. Alain Morneau (nettoyage)	<u>29.55</u>	358.20
2.	Bell Mobilité			39.00
3.	Ville de Dégelis			399.30
4.	Club Quad Trans-Tennis			343.78
5.	BMR			2,998.78
6.	Letraco			1,732.63
7.	Pétroles J. Laroche			5,067.79
8.	Entrepôt de produit de bureau			233.40
9.	Sébastien Dumont (balise)			300.00
10.	Service Kopilab			87.90
11.	Excavation Patoine			12,905.57
12.	Place du Travailleur			288.27
13.	C.R.S.B.P. (carte d'abonnement)			3.72



No de résolution
ou annulation

14.	Edmundston Honda	85.37
15.	Oxygaz	87.34
16.	Pièces Ténis	414.79
17.	Notrax	72.34
18.	R.I.D.T	6,583.10
19.	Surplus général Tardif (presse hydraulique)	1,837.29
20.	R.M.G. Prévention	149.51
21.	Irving Oil	2.55
22.	G.R.Farm Équipement	204.59
23.	Aréo-Feu (botte de caoutchouc, gants)	626.86
24.	Servitech	5,816.66
25.	Info Dimanche	923.26
26.	Sel Warwick	10,176.76
27.	Alain Beaulieu	215.57
28.	MacPek	700.96
29.	Hydro Québec (983.88 + 1125.62)	2,109.50
30.	Construction Claude Gagnon	1,868.34
31.	Réseau d'Information municipale (abonnement)	183.96
32.	Jacques Thibault (test camion-citerne)	431.16
33.	Peterbilt	178.66
34.	Carrefour du camion R.D.L	1,446.91
35.	René-Claude Ouellet (diesel)	116.87
36.	Bell Canada (garage, bureau munic. Plage, caserne)	444.41
37.	Ville Témiscouata-sur-le-Lac	27.59
38.	MRC de Témiscouata	406.25
39.	Sortie pompiers	2,470.00
40.	Mon Buro	2,470.00
	Total	<u>32.49</u>
		62,371.43
41.	Cindy Bérubé (carnet aide –mémoire)	41.79
42.	Isabelle Bérubé (carnet aide-mémoire & KM)	458.94
43.	Edition juridiques FD	155.40
44.	Énergie ressource naturelle (avis mutation)	20.00
45.	Pièces Ténis	134.41
46.	Constructions Michaud	79.03
47.	Petite caisse (frais poste, ménage, clé, lait, pièces Ténis)	185.15
48.	Joseph Dumont (gravier)	947.94
49.	Pièces Ténis	153.04
50.	Électronique Mercier	312.98
51.	BMR (garage)	705.15
52.	Laboratoire BSL	<u>74.73</u>
	Grand Total	65,639.99

RS-165-18

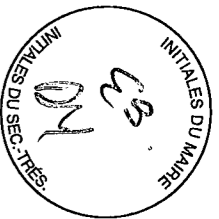
Adoption du règlement 302-2018

Il est proposé par Alain Thériault
et résolu

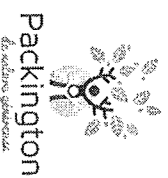
ay

Que le Conseil municipal de la paroisse de Packington adopte le règlement 302-2018, modifiant la limite de vitesse sur le 6^e Rang, une portion de la route du Lac-Jerry et le 5^e Rang Sud ci-dessous reproduit.

Adoptée à l'unanimité



No de résolution
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de Packington
RÈGLEMENT NUMÉRO 302-2018

**MODIFIANT LA LIMITE DE VITESSE SUR LE 6^E RANG, UNE PORTION DE
LA ROUTE DU LAC-JERRY ET LE 5^E RANG SUD**

ATTENDU QUE le paragraphe 4 du premier alinéa de l'article 626 du Code de la sécurité routière (L.R.Q., c. C-24.2) permet à une municipalité de fixer par règlement la vitesse minimale ou maximale des véhicules routiers sur son territoire;

ATTENDU QU' un avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors d'une séance du Conseil municipal de la Packington tenue le 1er octobre 2018;

EN CONSÉQUENCE,
il est proposé par Alain Thériault
et unanimement résolu

que le règlement numéro 302-2018 soit et est adopté, et que le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1 Titre

Le présent règlement porte le titre de « Règlement modifiant la limite de vitesse sur le 6^e Rang, une portion la route du Lac-Jerry et le 5^e Rang Sud.

ARTICLE 2 Objet

Nul ne peut conduire un véhicule routier à une vitesse excédant 60 km/heure sur une distance de 4.82 kilomètres sur le 6^e Rang, sur une distance de 2.3 kilomètres sur la route du Lac-Jerry et sur une distance de 3.9 kilomètres sur le 5^e Rang Sud. Une carte du réseau est incluse dans le présent règlement établissant ses sections de routes touchées par cette diminution de vitesse

ARTICLE 3 Signalisation

La signalisation appropriée sera installée par le service des Travaux publics après l'entrée en vigueur du présent règlement, soit 90 jours après son adoption.


ARTICLE 4 Contravention


Quiconque contrevient à l'article 2 du présent règlement commet une infraction et est passible d'une amende prévue à l'article 516 ou 516.1 du Code de la sécurité routière.

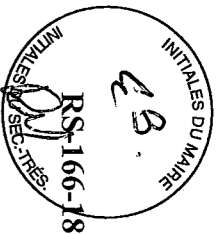
ARTICLE 5 Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur 90 jours après son adoption, à moins d'avoir fait l'objet d'un avis de désaveu du ministre des Transports publié à la Gazette officielle du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
Adopté le 5 novembre 2018


Emilien Beaulieu Maire


~~Denis Yvreaux~~ Directeur général et secr. trésorier



No de résolution
ou annotation

Urbanisme : Éric Thériault

Dans le dossier de M. Éric Thériault, la lettre recommandée envoyée à M. Thériault en octobre dernier n'a pas été retirée, elle nous a été renvoyée par Poste Canada. Selon des informations prises auprès du procureur de la cour municipale, nous devons retourner une lettre à M. Thériault à sa résidence ainsi qu'à l'adresse que nous pensons qu'il y demeure l'avisant que des procédures seront prises à savoir qu'un constat d'infraction sera émis et qu'advenant le non-respect de la prescription un jugement exécutoire sera demandé pour réaliser les travaux correcteurs et que les frais encourus seront assimilables à une taxe foncière.

Le Directeur désire savoir si le conseil désire poursuivre la procédure pour en arriver à régler ce dossier de nuisance.

Il est proposé par Jean-Noël Moreau
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington demande de poursuivre les procédures afin que le dossier soit réglé d'ici le printemps prochain.

Adoptée à l'unanimité

RS-167-18

Député Denis Tardif : Priorités projets municipaux

M. Denis Tardif, député de Rivière-du-Loup-Témiscouata les Basques demande au conseil de lui faire part des deux projets municipaux prioritaires pour la municipalité.

Il est proposé par Patrick Michaud
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington donne comme priorité municipale le projet de la réfection de la route du Lac-Jerry et le projet d'agrandissement du chalet communautaire.

Adoptée à l'unanimité

RS-168-18

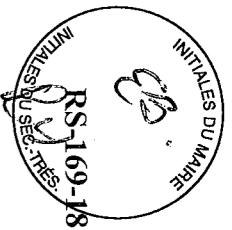
Voirie : prime pour chemin à contrat

Suite à la négociation avec les employés pour fixer la prime de surveillance du nouveau contrat avec le ministère, les parties se seraient entendues pour une prime de 75\$ par semaine s'échelonnant du 11 octobre au 27 avril.

Il est proposé par Jules Soucy
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington accepte l'entente pour la prime à être versée pour le nouveau contrat avec le ministère des Transports. Cette prime est fixe pour les deux prochaines saisons 2018-2019 et 2019-2020.

Adoptée à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

Camping : Tarif 2019

Il est proposé par Alain Thériault
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington modifie le tarif pour le remisage d'hiver et la location de quai, qui passe de 80.\$ à 100.\$ chacun et que l'on enlève le tarif tente pour l'intégré avec les terrains sans service.

Adoptée à l'unanimité

RS-170-18

Camping : politique de fermeture

Il est proposé par Linda Levesque
et résolu

que le Conseil ajoute un article aux règles de conduite à respecter sur le camping et à la plage municipale à savoir :

La période d'ouverture du camping s'échelonne du 15 mai au 30 septembre inclusivement.

Adoptée à l'unanimité

Budget 2019

Les membres du conseil prévoient une rencontre de travail pour la préparation du budget le samedi 1^{er} décembre au Bistro St-Benoit et si nécessaire on fixera l'autre rencontre. Le Conseil prévoit l'adoption des prévisions budgétaires le lundi 17 décembre prochain à 19h30 au chalet communautaire.

RS-171-18

Garage municipal : ordinateur et internet

Comme le conseil désire rendre le garage plus fonctionnel pour les employés et comme tous les documents de nos véhicules se retrouvent sur internet. Souvent par un courriel et des photos de la pièce brisée, ça rend la recherche plus facile. De plus, les employés seraient à même de faire leur rapport ROH pour l'état des routes auprès du ministère des Transports. Le Directeur général a magasiné un portable et il en coûterait 1329.\$ plus taxes. Il faudra prévoir une petite imprimante aussi.

Après délibération,
il est proposé par Jean-Noël Moreau
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington autorise l'achat d'un nouveau portable ainsi qu'une imprimante.

Adoptée à l'unanimité

RS-172-18

Liste des arrérages de taxes

Il reste à percevoir 87,469.11 \$ d'arrérages de taxes. Six dossiers sont plus urgents et des appels ont été faits. Un règlement sera pris d'ici la fin de l'année sinon les dossiers seront soumis à l'attention du conseil pour les envoyer en vente pour



No de résolution
ou annulation

non-paiement de taxes à la MRC de Temiscouata. Onze autres ont des arérages depuis 2017. Des efforts doivent faites pour diminuer ses comptes en souffrance.

Il est proposé par Linda Levesque
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington a pris connaissance de la liste et demande d'envoyer des avis aux contribuables pour diminuer le plus possible les sommes à recouvrir. De plus, pour les contribuables ayant une dette de 2016 et 2017, le Conseil demande que les contribuables prennent entente à défaut de payer la totalité des sommes. Plus spécifiquement, les dossiers de 2016 doivent avoir acquitté l'année 2016 d'ici le 3 décembre ou pris une entente ferme, à défaut de quoi, les dossiers seront transférés à la MRC de Temiscouata.

Adoptée à l'unanimité

RS-173-18

Engagement du 3^e homme à la voirie municipale

Suite à un appel d'offres d'emploi pour remplacer M. Bertrand Côté qui a pris sa retraite le 27 septembre dernier. Après une sélection et des entrevues, le comité de sélection a retenu la candidature de M. Luc Leclerc. Nous avons reçu quatre candidatures, dont trois candidatures de très grande qualité. M. Luc Leclerc a débuté le lundi le 29 octobre dernier. Ses conditions de travail sont prévues dans la convention collective.

En conséquence,
il est proposé par Jules Soucy
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington entérine l'engagement de M. Luc Leclerc, comme journalier-opérateur à temps plein à partir du 26 octobre 2018, aux conditions stipulées dans la convention collective. M. Leclerc est en période de probation de six mois et une évaluation sera réalisée après cette période.

Adoptée à l'unanimité

RS-174-18

Engagement d'un 4^e homme sur demande à l'entretien des chemins d'hiver

Considérant que le conseil municipal de la paroisse de Packington désire former un quatrième homme en cas de besoins spécifiques (maladie, vacances, surcharge de travail) ;

Considérant que cet emploi est temporaire pour la période hivernale pour respecter le rapport journalier du chauffeur de ses employés ;

Considérant que l'employé sera en période de probation et que le conseil évaluera ledit employé au besoin et/ou à la fin de la période hivernale ;

Considérant que le Directeur général a communiqué avec ledit employé pour connaître son intérêt et ses disponibilités ;

Considérant que le candidat a plusieurs années d'expérience dans la conduite de camion de déneigement ;

En conséquence,
il est proposé par Jean-Noël Moreau
et résolu

que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.



No de résolution
ou annotation

Que le Conseil municipal de la paroisse de Packington retienne les services de M. Réjean Picard comme 4^e homme à l'entretien des chemins d'hiver. Que M. Picard est en période de probation pour la prochaine saison hivernale. Que M. Picard aura les conditions de travail incluses dans la convention pour ce type d'emploi et plus spécifiquement considéré comme un employé surnuméraire.

Adoptée à l'unanimité

RS-175-18

Rapport des coûts de réalisation du terrain adjacent au chalet

L'ensemble des travaux, comprenant l'achat du terrain et son aménagement s'élèvent à 22,329.23 \$ pour la municipalité et 3,366.14\$ du comité Festival La forêt sous toutes ses couleurs pour un investissement de 25,695.37 \$

Il est proposé par Linda Levesque
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington a pris connaissance du rapport déposé par le directeur général.

Adoptée à l'unanimité

RS-176-18

Rapport des coûts de réalisation rechargement 8^e et 9^e Rang Sud

Le Directeur général dépose le rapport des coûts de réalisation des travaux de rechargement sur le 8^e et 9^e Rang Sud. La municipalité a investi la somme de 50,500.\$.

Il est proposé par Patrick Michaud
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington a pris connaissance du rapport des coûts de réalisation des travaux de rechargement sur le 8^e et 9^e Rang Sud.

Adoptée à l'unanimité

RS-177-18

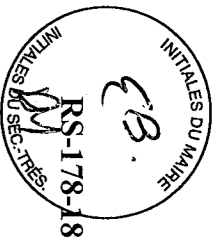
Rapport des coûts de confection des abrasifs 2018-2019

Le Directeur général dépose le rapport de confection des abrasifs pour la prochaine saison hivernale 2018-2019, le coût à la tonne est de 13.88 \$ pour une dépense de 28,961.04 \$ pour 2086 tonnes.

Après délibération,
il est proposé par Jules Soucy
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington a pris connaissance du rapport.

Adoptée à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

Rapport des coûts de réalisation des travaux d'asphaltage de la rue Soucy

Le Directeur général dépose le rapport des coûts de réalisation des travaux d'asphaltage de la rue Soucy qui s'élève à 25,502.51 \$.

Après délibération,
il est proposé par Alain Thériault
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington a pris connaissance du rapport.

Adoptée à l'unanimité

RS-179-18

Rapport des coûts de réalisation des travaux de réparation du pont réserve

Le Directeur général dépose le rapport des coûts de réalisation des travaux de réparation du pont de la réserve du Lac-Dos-de-cheval qui s'élève à 495.83 \$.

Après délibération,
il est proposé par Alain Thériault
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington a pris connaissance du rapport.

Adoptée à l'unanimité

RS-180-18

Rapport des coûts de réalisation des travaux d'abat poussière

Le Directeur général dépose le rapport des coûts de réalisation des travaux d'abat poussière qui s'élève à 19,092.64\$.

Après délibération,
il est proposé par Jules Soucy
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington a pris connaissance du rapport.

Adoptée à l'unanimité

RS-181-18

RÉCIM : Agrandissement complexe multifonctionnel

Il est proposé par Guillaume Morin
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington autorise le dépôt de la demande d'aide financière ;

que la municipalité a pris connaissance du Guide du programme RÉCIM et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités s'appliquant à elle ;

que la municipalité, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue de l'infrastructure visée ;



No de résolution
ou annotation

que la municipalité confirme qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au programme RÉCIM associés à son projet si elle obtient une aide financière pour celui-ci y compris tout dépassement de coûts.

Adoptée à l'unanimité

RS-182-18

Nomination pro maire

Il est proposé par Jules Soucy
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington nomme M Patrick Michaud comme
pro maire de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité

RS-183-18

Nomination des représentants aux différents dossiers municipaux

Il est proposé par Patrick Michaud
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington procède à la nomination des
représentants aux différents dossiers municipaux à savoir :

C.R.S.B.P.

Jules Soucy

Comité consultatif d'urbanisme

Guillaume Morin
Alain Thériault

Comité Voirie

Patrick Michaud
Guillaume Morin

Comité des bâtiments

Jean-Noël Moreau
Alain Thériault

Comité Incendie et Premiers répondants

Jean-Noël Moreau

Comité Le Méruimticook

Alain Thériault

R.I.D.T.

Linda Levesque
Patrick Michaud

R.I.P.P.L.T.

Émilien Beaulieu
Lynda Levesque

Responsable de la plage et du camping municipal

Lynda Levesque

Corporation de développement touristique

Émilien Beaulieu

Responsable de la politique familiale

Jules Soucy

Responsable du Comité de développement

Émilien Beaulieu
Guillaume Morin
Jean-Noël Moreau
Jules Soucy
Alain Thériault



No de résolution
ou annotation

Lynda Levesque
Patrick Michaud

Jules Soucy

Responsable des loisirs
Guillaume Morin

Transport adapté et collectif Rouلامي

Émilien Beaulieu
Jean-Noël Moreau

Adoptée à l'unanimité

RS-184-18

Autorisation de signature des officiers

Il est proposé par Guillaume Morin
et résolu

que le maire, le pro maire et le Directeur général, secrétaire-trésorier soient les représentants de la municipalité à l'égard de tout compte qu'elle détient ou détendra à la caisse. Ces représentants exerceront tous les pouvoirs relatifs à la gestion de la municipalité et, sans restreindre la généralité de ce qui précède, notamment les pouvoirs suivants, au nom de la municipalité :

- Émettre, accepter, endosser, négocier ou escompter tout chèque, billet à ordre, lettre de change ou autre effet négociable. Signer ou approuver tout retrait, document ou pièce justificative;
- Demander l'ouverture par la caisse de tout folio utile pour la bonne marche des opérations de la municipalité;
- Signer tout document ou toute convention utile pour la bonne marche des opérations de la municipalité.

Le Directeur général et l'adjointe administrative exerceront seuls ses pouvoirs suivants, au nom de la municipalité :

- Faire tout dépôt, y compris le dépôt de tout effet négociable;
- Concilier tout compte relatif aux opérations de la municipalité.

Tous les autres pouvoirs de représentants devront être exercés sous la signature de deux d'entre eux.

Adoptée à l'unanimité

RS-185-18

Tourisme Témiscouata : Adhésion

Il est proposé par Alain Thériault
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington renouvelle son adhésion à Tourisme Témiscouata pour l'année 2019 au montant de 125.\$

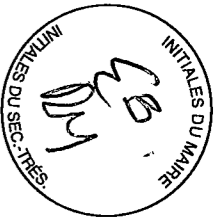
Adoptée à l'unanimité

RS-186-18

Programme d'aide pour la formation des pompiers volontaires

Attendu que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

Attendu que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant



No de résolution
ou annotation

les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

Attendu qu' en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

Attendu que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

Attendu que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipal;

Attendu que la municipalité de Packington désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

Attendu que la municipalité de Packington prévoit la formation de quatre pompiers pour le programme Pompier I pour le programme Pompiers II au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

Attendu que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Temiscouata en conformité avec l'article 6 du programme.

Il est proposé par Guillaume Morin
et résolu

de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de Temiscouata.

Adoptée à l'unanimité

RS-187-18

Concours de décorations de Noël

Il est proposé par Jules Soucy
et résolu

que le Conseil organise un concours de décorations de Noël. Les citoyens seraient invités à s'inscrire au concours, ils auraient jusqu'au lundi 10 décembre 16 h 30 pour le faire et le jugement serait fait entre le 11 et le 15 décembre en soirée. Messieurs Émilien Beaulieu et Guillaume Morin sont les deux juges qui détermineront les gagnants au concours. Trois prix seront remis lors du Brunch du Père Noël le dimanche 16 décembre au chalet communautaire. Un prix de 100\$ et deux prix de 50\$ seront attribués.

Adoptée à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

P G Solutions : contrat de service

Il est proposé par Jean-Noël Moreau
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington autorise le renouvellement du contrat d'entretien et soutien des applications pour l'année 2019 au montant de 7,410.15 taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité

RS-189-18

Service de consultation juridique dite de première ligne

Il est proposé par Patrick Michaud
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington renouvelle son entente avec Moreau avocats inc pour le service de consultations juridiques dites "Première ligne" pour un montant forfaitaire de 500. \$ plus taxes pour consulter, sans nombre d'appels limités, un ou des avocats de la firme pour l'obtention d'opinions juridiques sommaires, ou encore pour valider, confirmer ou compléter des documents préparés par les officiers municipaux.

Que le Conseil municipal de la paroisse de Packington autorise le paiement du contrat de 2018 au montant de 574.88 \$ taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité

RS-190-18

O.P.P. École Beaucourt : demande d'aide financière

Il est proposé par Alain Thériault
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington accorde une aide financière de 175.\$ plus les frais de ménage gratuitement dans le cadre de leur campagne de financement pour les activités pour nos jeunes de l'École Beaucourt.

Adoptée à l'unanimité

RS-191-18

Voyage à New York Stage Band de l'école secondaire de Dégelis

Le Stage Band Élite de l'École secondaire de Dégelis désire participer au Festival de musique de New York qui se tiendra du 12 au 15 avril 2019. Cinq jeunes de Packington seront du voyage.

Il est proposé par Patrick Michaud
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington accorde une aide financière de 50\$ pour le voyage culturel à New York par le Stage Band Élite de l'école secondaire de Dégelis.

Adoptée à l'unanimité

Compte-rendu de diverses réunions

M. le maire donne le compte-rendu de la dernière réunion de la MRC de Témiscouata tenue le 9 octobre dernier.

M. Jules Soucy informe l'assistance que l'AGA de la Commission des Loisirs est prévu le 11 décembre prochain au chalet communautaire.

Période de questions

Aucune question

Levée de l'assemblée

À 21 h 05, M. Émilien Beaulieu, maire propose la levée de l'assemblée

